

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral  
Didier Burkhalter  
Chef du Département fédéral des affaires  
étrangères  
Bundesgasse 1  
3003 Berne

**Par mail : [datenschutz@eda.admin.ch](mailto:datenschutz@eda.admin.ch)**

Réf. : CS/15022684

Lausanne, le 4 octobre 2017

**Avant-projet de loi fédérale sur le traitement des données personnelles par le DFAE**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud vous remercie en préambule de lui avoir fait parvenir la consultation mentionnée sous rubrique.

De manière générale, il faut relever que le principe de la légalité, s'agissant du traitement par le DFAE de données personnelles, sera formellement respecté avec l'adoption de cette loi. Néanmoins, l'accord des personnes concernées devrait être recherché, chaque fois qu'il est possible, notamment pour l'accès aux données relatives à la santé. Autrement dit, le traitement des données sur la santé ne devrait avoir lieu qu'avec l'accord des personnes concernées. Si cet accord ne peut être obtenu, la solution de l'article 4 lit. b peut être envisagée (consentement présumé), conformément au rapport explicatif.

Pour le surplus, il est prévu que les modalités d'accès aux données en question seront réglées par le Conseil fédéral, via une ordonnance. Dans ce cadre, toujours pour les données concernant la santé - notamment du personnel - il serait utile de développer au sein du DFAE un service de type « médecine du personnel ». L'employeur ne doit en effet pas avoir le droit de traiter directement les données médicales de ses collaborateurs. Un service de « médecine du personnel » est en revanche habilité non seulement à récolter de telles données, mais également à fournir à l'employeur les informations strictement nécessaires.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

**Copies**

- OAE
- Chancellerie d'Etat